

Aperçu de la situation
- septembre 2018 -



PRATIQUES DES COMMUNES BELGES EN MATIÈRE D'ACHATS PUBLICS DURABLES POUR LES PRODUITS EN BOIS ET EN PAPIER



The mark of
responsible forestry



TABLE DES MATIÈRES :



1. Introduction (p3)

- 1.1. Mise en contexte (p3)
- 1.2. Objectifs de l'enquête (p5)
- 1.3. L'enquête (p5)

2. Résultats (p6)

- 2.1. Tendances générales (p6)
 - 2.1.1 Taux de participation (p6)
 - 2.1.2 Exigences relative à l'origine durable des produits (p6)
 - 2.1.3 Suivi en pratique (p8)
 - 2.1.4 Communiquer = sensibiliser (p9)
 - 2.1.5 Faire certifier sa forêt (p11-12)

3. Baromètre (p13)

4. Conclusions (p14)

5. Recommandations (p15)

6. Annexe (p16)

6.1. Système de notation

- INFORMATIONNEL -

- Politique d'achats publics durables pour les produits en bois et/ou en papier : initiatives prises à différents niveaux politiques (p4)
- Quelles sont les barrières perçues par les communes à la mise en place de leur politique d'achats durables ? (p10)
- La certification forestière FSC® en Belgique : une valeur ajoutée (p12)

- BONNES PRATIQUES -

- Politique d'achats durables et pratiques d'achats durables (p7)
- Introduire des produits certifiés dans des marchés publics (p9)
- Acheter des produits certifiés avec les meilleures garanties (p9)
- Donner l'exemple et encourager activement ses habitants (p11)
- Pistes d'amélioration destinées aux communes et aux niveaux de pouvoirs supérieurs (p15)

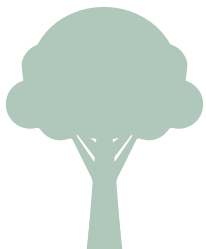
- TABLEAUX & GRAPHIQUES -

- Figure 1: *Taux de participation des communes à l'enquête (en % et nombre absolu de réponses par région) (p6)*
- Figure 2: *Communes possédant une politique d'achats durables pour les différentes catégories d'utilisation du bois et du papier (p8)*
- Figure 3: *Comparaison entre la présence d'une politique d'achats durables et sa mise en pratique (p8)*
- Table 1 *Les différents niveaux de performance*

1. Introduction

1.1. Mise en contexte

Les écosystèmes forestiers hébergent 80% de la biodiversité terrestre et remplissent des fonctions cruciales pour la survie de notre planète et de l'homme. Près d'une personne sur six dans le monde dépend d'ailleurs directement ou indirectement des forêts pour (sur)vivre. Or, la pression sur le milieu forestier reste forte.



« La perte nette de forêts naturelles s'est élevée à environ 6,5 millions d'hectares par an entre 2010 et 2015, soit 17 terrains de football par minute. La déforestation est par ailleurs responsable d'environ 15% des rejets en CO₂ et joue donc aussi un rôle dans le dérèglement climatique. » (FAO)

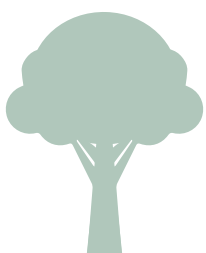
Une gestion responsable des forêts est une des réponses concrètes face à ces préoccupations et une des solutions pour protéger et maintenir les forêts dans le monde.

Les gouvernements, que ce soit au niveau local ou international, peuvent avoir une influence considérable sur la gestion durable des forêts.

Les gouvernements sont d'importants utilisateurs finaux de produits. À travers leurs propres achats, les administrations publiques incitent à la création d'entreprises durables et à orienter les marchés vers des biens produits de manière durable. En ce qui concerne les produits en bois et en papier, elles peuvent avoir un impact important sur les forêts qui sont à l'origine de ces produits. L'implémentation d'une politique d'achats durables représente une force motrice considérable pour consolider et développer le marché du bois et du papier issus de forêts gérées durablement. C'est d'ailleurs un mécanisme clé de durabilité pour les gouvernements, reconnu dans les objectifs de développement durable (ODD). C'est pourquoi, il est important que les gouvernements, aussi bien au niveau européen qu'aux différents niveaux de pouvoir en Belgique, puissent s'investir dans ce domaine.

En outre, les gouvernements peuvent sensibiliser les citoyens à l'importance d'une gestion durable des forêts et à la plus-value des labels forestiers qui peuvent donner des garanties quant à l'origine responsable d'un produit en bois ou en papier.

Finalement, les administrations publiques sont fréquemment, elles-mêmes, propriétaires d'une forêt. Elles peuvent donc demander une certification forestière pour leur(s) propre(s) forêt(s). De cette manière, elles peuvent non seulement démontrer leurs bonnes pratiques forestières mais également répondre à la demande croissante de bois local certifié.



« Les deux systèmes de certification forestière les plus répandus au niveau mondial sont le Forest Stewardship Council (FSC®) et le Programme for the Endorsement of Forest Certification (PEFC). Ceux-ci remplissent les critères de durabilité reconnus en Belgique par différents textes réglementaires et outils et sont aujourd'hui les plus utilisés par les fournisseurs.

Le WWF considère toutefois que la norme de certification FSC est la plus solide et garantit les critères environnementaux, économiques et sociaux les plus élevés. »

Politique d'achats publics durables pour les produits en bois et/ou en papier : initiatives prises à différents niveaux politiques

- **Au niveau Européen**, il existe un guide des achats publics durables destiné aux gouvernements ([Green Public Procurement](#)) qui couvrent notamment les achats de produits en bois et/ou en papier. Plusieurs pays membres de l'UE ont déjà mis en place des initiatives d'achats durables pour ces produits, notamment la Belgique. L'Europe est aussi très engagée dans d'autres domaines connexes, comme dans [la lutte contre la coupe illégale des forêts](#)
- En Belgique, **au niveau fédérale**, [une Circulaire \(P&O/DD/2\)](#) a été adoptée et vise une politique d'achats de l'autorité fédérale stimulant l'utilisation de bois provenant de forêts exploitées durablement.
- **Le gouvernement flamand** a pour objectif d'arriver à une politique d'achats publics 100% durables pour 2020. Cette ambition couvre aussi les achats de produits dérivés du bois ([Marché public durable](#)). La 'Fiche bois' est une traduction de cette politique vers la pratique. Elle est mise à disposition des autorités locales, comme guide pratique ([Fiche bois](#)).
- **La région Bruxelles-Capitale** a approuvé le 5 février 2009 une [circulaire](#) sur l'intégration de critères environnementaux et de développement durable dans les marchés publics de fournitures et de services.
- **La Région de Bruxelles-Capitale** a également instauré un [système de prime](#) à la rénovation de l'habitat dans lequel l'utilisation de bois issus de forêts gérées durablement et labellisés est encouragé.
- **Le Gouvernement wallon** a adopté en date du 3 juin 2009 une [circulaire](#) relative à l'achat de papier à copier ou imprimer pour l'administration régionale, portant sur l'utilisation de papier respectueux de l'environnement.
- Fin 2013, un '[Cahier des Charges Type-Bâtiments 2022](#)' (CCTB) a été élaboré sous la supervision de **la Région wallonne**. Celui-ci constitue aujourd'hui une référence pour les maîtres d'ouvrages publics qui souhaitent établir des Cahiers Spéciaux des Charges dans la prescription de travaux de construction ou de rénovation de bâtiments. Cet outil précieux porte une attention particulière à l'achat de bois issus de forêts gérées durablement et mentionne la certification forestière comme moyen de preuve.
- Le **Service Public de Wallonie** a développé un [site](#) entièrement dédié aux achats publics responsables et y présente une foule de conseils et d'outils destinés aux pouvoirs publics.



1.2. Objectifs de l'enquête

C'est dans ce contexte que s'inscrit l'enquête que FSC Belgique a menée en partenariat avec WWF Belgique. Ce projet vise à faire un état des lieux des pratiques d'achats publics durables pour le bois et le papier et d'évaluer l'engagement des communes. Pour diverses raisons, les autorités communales ont un rôle important à jouer dans le développement de la gestion durable des forêts. Tout d'abord, les achats publics représentent une grande partie du marché. Concernant les produits issus des forêts, les achats publics représentent entre 10% et 25%¹ de la consommation mondiale de ces produits. Comme beaucoup de patrimoines et de services publics sont gérés par les administrations locales, une grande partie de la consommation se situe à ce niveau. C'est une des raisons principales pour laquelle nous avons décidé de cibler les communes et d'analyser leurs pratiques.

A côté de cela, les autorités communales sont également au plus proche des habitants, et donc des consommateurs. Elles peuvent donc jouer un rôle essentiel de sensibilisation et de prise de conscience générale du problème en montrant l'exemple. Leur potentiel rôle moteur dans le développement de la gestion durable des forêts ainsi que le fait qu'un grand nombre de communes possèdent elles-mêmes des forêts expliquent un peu plus encore le choix du public visé par cette enquête.

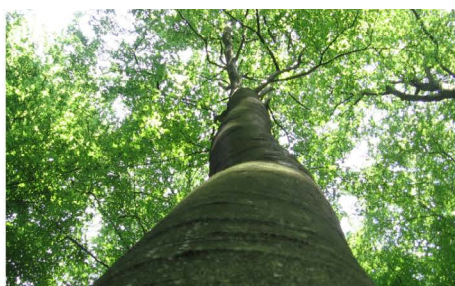
A travers les résultats de cette enquête, nous espérons que les communes prendront conscience de leur propre performance et que les représentants communaux se motiveront à solidifier et augmenter leurs initiatives d'achats responsables pour le bois et le papier. A plus long terme, cette enquête servira aussi de base à l'élaboration de stratégies plus personnalisées pour accompagner les communes qui le désirent dans leur démarche durable.

Une enquête similaire a déjà été menée par FSC Belgique en 2008 et en 2014². Les résultats obtenus ont pu souligner à l'époque un certain intérêt des communes belges vis-à-vis des achats publics durables pour les produits en bois et en papier. Une disparité a toutefois été relevée entre la volonté d'instaurer ce type de politique et sa mise en pratique correcte.

A l'aube des élections, il nous a semblé important d'avoir une image révisée des tendances actuelles. Nous espérons que ces résultats inspireront les dirigeants politiques de la prochaine législature.

1 <http://www.fao.org/forestry/11153-0cd5c4f14302b06791405f3bb09328f12.pdf>

2 Rapport 2014 complet : <http://www.fsc.be/preview.rapport-enquete-fsc-communes-belges-2014.a-354.pdf>



1.3. L'enquête

L'enquête a été lancée en juin 2018 à travers une communication ciblant les échevins et éco-conseillers de chaque commune belge. Le questionnaire, disponible en néerlandais et en français, aborde diverses thématiques (notamment la présence d'une politique d'achats durables, la mise en pratique de cette politique, l'intérêt pour la certification forestière, etc.) qui sont détaillées par la suite.

Le présent rapport comprend les parties suivantes :

- Le chapitre 2 décrit les conclusions et tendances générales.
- Le chapitre 3 comprend un 'baromètre' qui donne une estimation de l'engagement des communes dans une politique d'achats publics durables pour les produits en bois et/ou en papier.
- Le chapitre 4 présente les conclusions principales.
- Le chapitre 5 formule des recommandations destinées aux gouvernements locaux et régionaux.

2. Resultats

2.1. Tendances générales

2.1.1 Taux de participation

110 des 589 communes belges ont répondu à l'enquête, soit un taux de participation de 19% (Fig. 1) jugé suffisamment élevé que pour fournir des conclusions/résultats fiables. De plus, comme vous pouvez le voir sur le graphique ci-après, les régions flamande et wallonne sont représentées de manière équivalente dans cet échantillon. La majorité des participants travaillent dans les services 'environnement' et/ou liés aux 'marchés publics', qui sont les services les plus concernés par ce sujet.

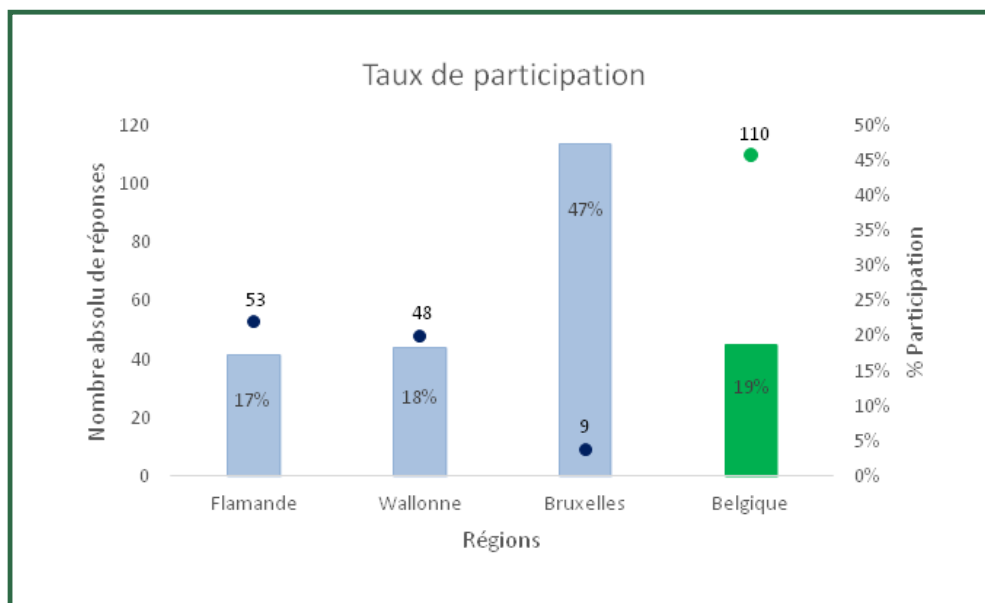


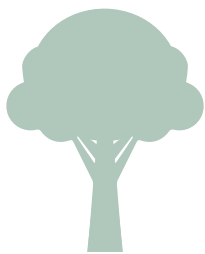
Figure 1: Taux de participation des communes à l'enquête (en % et nombre absolu de réponses par région)

2.1.2 Exigences relatives à l'origine durable des produits

Pour cinq catégories¹ différentes d'utilisation du bois et du papier, nous avons demandé aux communes belges si elles avaient mis en place une 'politique' et/ou 'pratique' d'achats favorisant l'utilisation de matériels en bois et en papier certifiés d'origine responsable (i.e. produits certifiés et/ou issus du recyclage). Par 'politique' d'achats durables on entend tout texte de lois et/ou guidance officiel(le) développé(e) par le collège qui régissent les achats publics en bois et en papier alors que la 'pratique' représente la traduction de cette politique dans la pratique, par exemple par l'insertion de critères de durabilités dans les cahiers de charge des marchés publics. Au cours de l'enquête, nous avons toutefois remarqué que certaines communes pouvaient adopter des pratiques d'achats pour le bois et/ou le papier de manières cohérentes et « exemplaires », notamment via l'insertion de critères liés à l'achats de bois/papiers certifiés, sans pour autant avoir de politique/décision officielle.

¹ Catégorie 1 : Pour le bois utilisé dans le cadre de projets de construction et/ou de rénovation – Catégorie 2 : Pour le bois utilisé pour des infrastructures extérieures – Catégorie 3 : Pour le bois utilisé par les services internes – Catégorie 4 : Pour le papier et autres fournitures de bureaux utilisés en interne – Catégorie 5 : Pour le papier utilisé pour vos publications ou autres travaux d'impression





Une politique d'achats responsables pour les produits en bois et en papier ne se limite pas à l'achat de produits certifiés. Cela commence d'abord par une utilisation réfléchie évitant le gaspillage. La réutilisation de bois et l'utilisation de bois recyclé ont effectivement aussi leur place (FSC) »

- BONNES PRATIQUES -

Politique d'achats durables et pratiques d'achats durables

Ces deux notions sont étroitement liées et peuvent s'influencer l'une l'autre.

Dans le meilleur des cas, une commune montre une pratique d'achats durables qui se base sur une politique officielle qui assurera la cohérence et la durabilité de cette initiative. Cependant, une pratique d'achats durables née d'initiatives plus isolées, représente déjà un premier pas positif vers une démarche durable et pourrait aboutir à l'adoption d'une politique plus officielle.

N'hésitez pas à nous contacter via info@fsc.be, si vous souhaitez un soutien et/ou si vous avez des questions sur le sujet.



Domein Claeys-Boúúaert te Gent

De manière positive, on remarque que 61% des communes participantes affirment avoir une politique d'achats durables pour au moins une des catégories de produits dérivés du bois et du papier. De plus, certaines communes n'ayant actuellement pas ce genre de politique ont affirmé être en train d'en développer une et/ou vouloir en développer une dans le futur.



« Ladémarched'introduire des clauses d'utilisation de bois certifié dans nos cahiers de charges en est à ces balbutiements. La volonté est qu'à l'avenir ces clauses soient présentes dans ces cahiers des charges dès que cela est possible. » Citation d'une commune Wallonne

Cependant, on constate que le niveau d'exigence concernant l'origine durable des produits varie en fonction des catégories d'utilisation (Fig. 2). Un peu plus de 4 communes sur 5 disent favoriser l'utilisation de papier (catégorie 4) et autres fournitures de bureau durables. Concernant les infrastructures extérieures (catégorie 2), plus de deux communes sur trois disent avoir une politique exigeant l'utilisation de bois durable. Pour deux autres catégories (Catégorie 1 et 5), le nombre de communes possédant une politique d'achats est similaire, équivalent à plus d'une commune sur 2. Finalement, il semble que la catégorie 3 soit l'unique catégorie pour laquelle moins de la moitié des communes affirment avoir une politique d'achats durables.

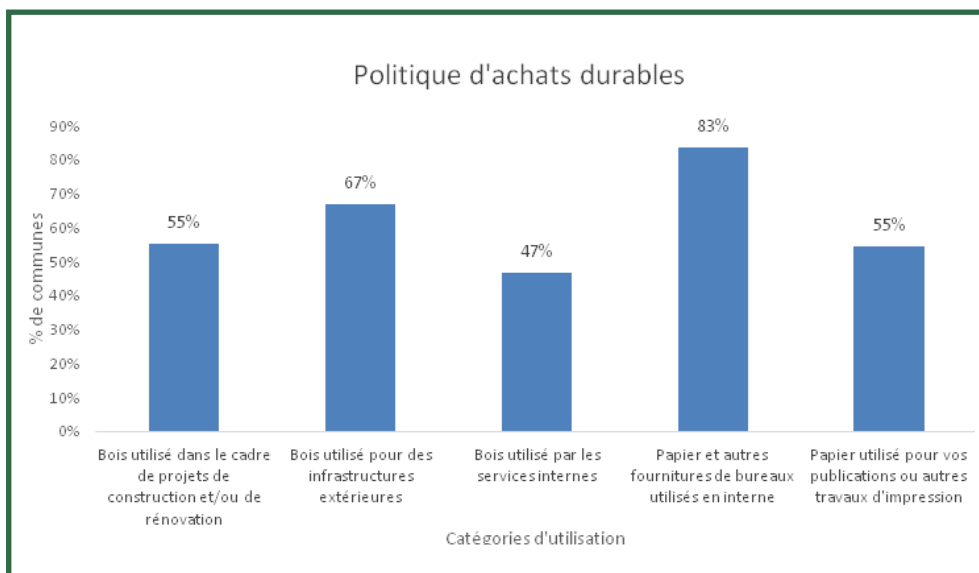
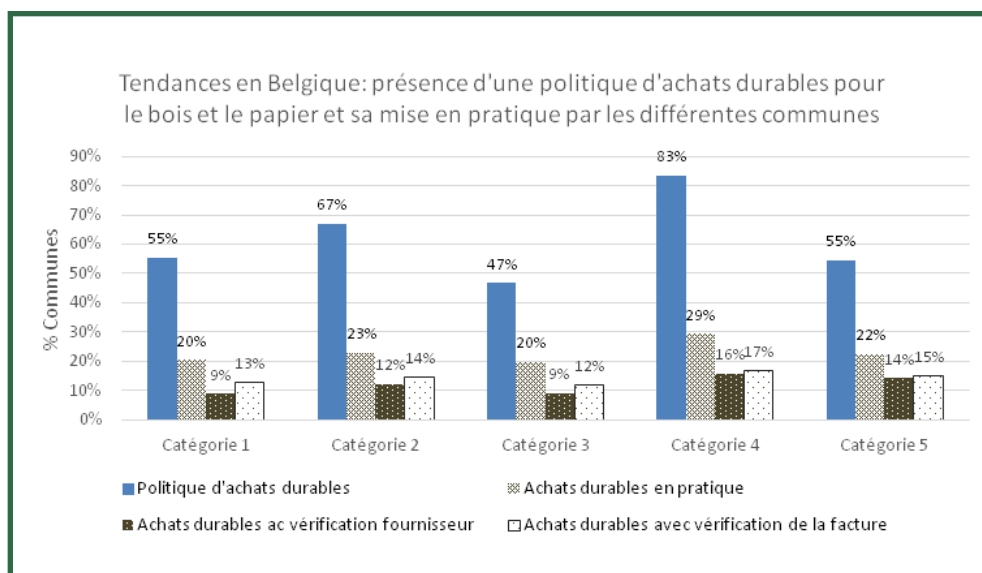


Figure 2 : Communes possédant une politique d'achats durables pour les différentes catégories d'utilisation du bois et du papier.

2.1.3 Suivi en pratique

Il est positif de voir de nombreuses communes utiliser leur politique et pratique d'achats durables pour diriger leur choix vers des produits en bois et en papier d'origine responsable. Cependant, lorsque l'on va plus loin dans l'analyse de leur pratique on observe une dissonance entre la présence d'une politique d'achats durables dans une commune et sa mise en pratique (Fig. 3). En effet, il ressort clairement de cette analyse que la mise en place d'une politique ne se traduit pas systématiquement par des pratiques durables dans la réalité, vu qu'en moyenne seulement 23% des communes affirment opter pour des produits certifiés pour au moins une des 5 catégories. Et même lorsque c'est le cas, on constate encore une régression lorsqu'il s'agit de vérifier correctement les garanties concernant l'origine responsable des produits (Fig. 3 & Box ci-dessous).



Figur 3: Comparaison entre la présence d'une politique d'achats durables et sa mise en pratique.

Si les communes souhaitent avoir la sécurité que les produits fournis sont bel et bien certifiés, il est important de travailler avec des fournisseurs/entrepreneurs qui disposent de leur propre certificat d'entreprise Chain of Custody. Seules ces entreprises peuvent donner les garanties nécessaires lors de l'achat en l'inscrivant de manière formelle et correcte sur les documents d'achats (cfr. Box). On remarque cependant, pour chacune des 5 catégories, qu'un moins grand nombre de communes ne met l'accent sur l'importance de cette traçabilité et du contrôle lors de leurs achats (Fig. 3).

Introduire des produits certifiés dans les marchés publics

L'introduction d'exigences d'une origine durable des produits en bois et/ou en papier est évidemment un plus. Comme expliqué plus haut, il existe diverses circulaires rédigées par les niveaux gouvernementaux supérieurs (p.ex. la circulaire relative à l'achat de papier en région wallonne). En plus de l'introduction de critères quant à l'origine durable des produits, et la mention de labels qui remplissent ces exigences, il est essentiel d'introduire aussi des clauses relatives à la vérification des garanties d'achats, notamment en exigeant de s'adresser à des fournisseurs et/ou des sous-traitants détenteurs d'un certificat Chain of Custody et de recevoir les documents de livraison correctement complétés (bonne facture et/ou documents connexes fiables).

L'enquête démontre que plusieurs communes ont déjà introduit ces 'bonnes pratiques' dans leur pratique d'achats.

Acheter des produits certifiés avec les meilleures garanties

Seules les entreprises détentrices d'un certificat Chain of Custody sont contrôlées par des organismes indépendants sur la traçabilité des produits certifiés et sont donc les seules à pouvoir donner les garanties nécessaires quant à l'origine durable des produits.

Il est important de vérifier ces documents (càd les documents de livraison et la facturation). Concernant les produits certifiés, une bonne facture doit indiquer clairement ces deux éléments :

- Le numéro de certification CoC propre à l'entreprise qui établit la facture
- Les produits certifiés doivent être indiqués clairement, notamment en spécifiant le label.

Vous pouvez trouver [ici](#) un exemple fictif d'une bonne facture pour des produits certifiés FSC



2.1.4 Communiquer = sensibiliser

Les résultats de l'enquête démontrent que bon nombre de communes appliquent leur rôle en matière de sensibilisation et « d'exemplarité » auprès des citoyens.

En effet, plus de la moitié des communes (56%) communiquent à propos de la gestion durable des forêts alors qu'une commune sur trois environ (31%) communique à propos de sa politique d'achats durables. Cette communication se fait via divers outils de communication, notamment leur site internet, leur bulletin communal, des folders, etc.

Journée climat @Edegem



Quelles sont les barrières perçues par les communes à la mise en place de leur politique d'achats durables ?

Lors de la mise en place de leur politique d'achat durables, les communes peuvent éprouver certaines difficultés qui pourraient expliquer cette divergence entre « la théorie et la pratique ». Le tableau ci-dessous regroupe les principales difficultés énoncées par les communes lors de l'enquête.

Type de barrières	Mise en situation Citations de communes participantes	Contextes & Recommandations
Approvisionnement/ disponibilité de produits certifiés	<ul style="list-style-type: none"> • « Trouver des entreprises auprès desquelles solliciter des remises de prix » • « La disponibilité du bois FSC – surtout au niveau locale – reste limitée » • « L'offre en papier 100% recyclé est limitée » • « Manque d'information à propos des fournisseurs détenteurs d'un certificats Chain of Custody » • « Les négociants en bois locaux ne sont pas encore certifiés » 	<p>Pour un aperçu rapide de l'offre en produits certifiés FSC et des fournisseurs détenteurs d'un certificat CoC, consultez www.jecherchedufsc.be</p> <p>En tant que commune, vous pouvez aussi encourager les entreprises à se certifier en indiquant clairement votre intérêt pour ces produits.</p>
Motivation interne	<ul style="list-style-type: none"> • « Manque de volonté » • « Le manque d'intérêt de certains membres du Collège ou des services ». • « Depuis l'arrêt du soutien de la région flamande via l'accord de collaboration, le stimulus pour opter pour des produits en bois certifiés a diminué ». 	<p>Une réelle motivation interne est évidemment importante, mais cela peut se travailler. Un intérêt sociétal peut, en effet, représenter une motivation. FSC Belgique se trouve à votre disposition pour vous aider.</p>
Coûts	<ul style="list-style-type: none"> • « Le coût » • « Le prix du bois FSC est plus élevé que celui du bois non certifié » • « Les produits en papier FSC et matériels de bureau recyclés sont plus chers que les autres. Cela se ressent sur le budget annuel ». 	<p>Les produits en bois et en papier ne sont pas toujours plus chers que les autres (il n'y a souvent pas ou peu de différence). Sur des bois tropicaux ou des produits spécifiques, des coûts supplémentaires peuvent s'appliquer pour des raisons assez logiques.</p> <p>Concernant le papier recyclé, des coûts supplémentaires (limités) peuvent aussi éventuellement s'appliquer car la structure de production est différente.</p>
Qualité	<ul style="list-style-type: none"> • « Le papier recyclé n'est pas de bonne qualité : papier pas très blanc et bourrage dans les photocopieurs » • "La qualité du papier d'impression" 	<p>Par le passé, le papier recyclé était moins performant que le papier « normal ». On estime cependant que cela n'est plus le cas à l'heure actuelle. Grâce aux nouvelles innovations, la qualité du papier recyclé est maintenant comparable à celle du papier normal.</p> <p>Concernant le papier graphique, on remarque aussi une amélioration. On note, à l'heure actuelle, qu'une grande majorité de l'offre est certifiée. Evidemment, il reste encore des différences de qualité entre les marques, mais cela n'est pas lié au processus de certification. Il existe d'autres alternatives qui pourront vous satisfaire.</p>
Contrôle	<ul style="list-style-type: none"> • « Le contrôle de la chaîne entière » 	<p>Si le fournisseur ne détient pas un certificat Chain of Custody, il est en effet plus difficile (si pas impossible) de s'assurer que les produits reçus sont bien certifiés. C'est exactement pour cela qu'il est essentiel de passer par des entreprises certifiées qui peuvent vous donner les garanties nécessaires (à travers leurs documents de vente).</p>
Incompatibilité avec marché public	<ul style="list-style-type: none"> • « Comme la certification est une marque, nous ne pouvons pas l'utiliser spécifiquement dans nos marchés publics. 	<p>Pour beaucoup de communes, ce n'est pas encore clair si la mention de labels tels que FSC ou PEFC peut être intégrée ou exigée dans les marchés publics. C'est permis à condition d'accepter les « équivalents ».</p> <p>Notez aussi que le cadre Européen à ce propos a récemment changé, rendant encore plus facile la mention de labels.</p> <p>Pour aider les acteurs publics dans leur démarche d'achats durables, le FSC a créé un guide pratique à l'usage des acheteurs publics.</p>

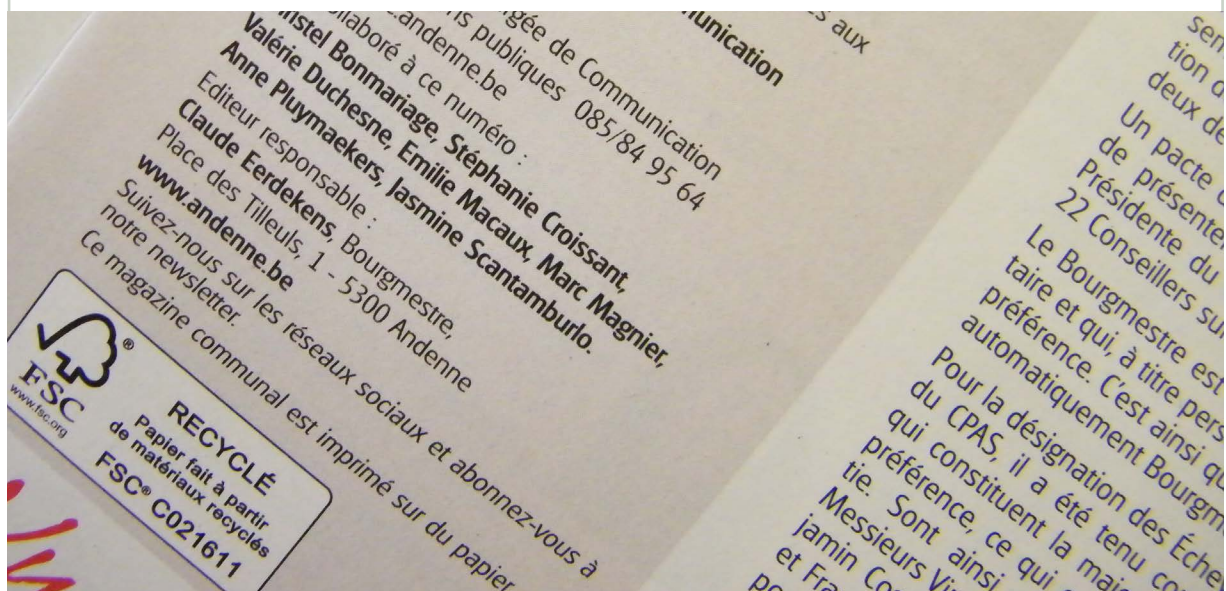
- BONNES PRATIQUES -

Donner l'exemple et encourager activement ses habitants

Toute forme de communication à propos de la gestion durable des forêts joue un rôle de sensibilisation envers les citoyens et peut les décider à opter pour des produits certifiés.

FSC Belgique dispose de nombreux matériaux de communication sur le sujet que vous pouvez recevoir gratuitement en nous contactant via info@fsc.be

Certaines communes flamandes vont même plus loin et mettent en place un système de primes encourageant les habitants à choisir du bois certifié pour des utilisations spécifiques. Pour plus d'informations et pour un aperçu plus détaillé des initiatives déjà existantes récompensant l'utilisation de bois certifié FSC, cliquez [ici](#).



Bulletin communale de ville d'Andenne

2.1.5 Faire certifier sa forêt

De nombreuses communes belges sont elles-mêmes propriétaires de forêts et peuvent donc aussi faire le pas vers la certification forestière via le label FSC et/ou PEFC. On retrouve actuellement des forêts certifiées FSC en Flandre, à Bruxelles et depuis fin 2017 également en Wallonie. Les forêts certifiées PEFC sont quant à elles uniquement localisées en Wallonie.

En ce qui concerne les forêts communales, de nombreuses communes en Flandre sont déjà membres d'un certificat de groupe FSC géré par l'Agence pour la nature et les forêts. Du côté wallon, il n'y a pas encore de forêt communale certifiée FSC, mais cela devrait changer dans un avenir proche. Plusieurs communes ont en effet déjà manifesté leur intérêt par rapport à la certification FSC et deux d'entre elles, à savoir Bièvre et Vresse-sur-Semois, ont récemment amorcé une démarche concrète pour faire certifier leur forêt sous le label FSC (en complément du label PEFC déjà acquis par la quasi-totalité des communes wallonnes). Car étant donné que la demande de bois certifié FSC continue d'augmenter, tant à l'échelle internationale qu'au niveau local, le label FSC offre des possibilités supplémentaires de valoriser davantage le bois local sur les marchés.

L'enquête montre que plusieurs communes Wallonnes et Flamandes qui possèdent des forêts qui ne sont pas encore certifiées envisagent la certification de leur forêt (dans le futur).

La certification forestière FSC en Belgique : une valeur ajoutée

Trouvez [ici](#) plus d'informations à propos de la certification forestière FSC et les raisons pour lesquelles certifier sa forêt est une plus-value.



3. Baromètre

Afin d'obtenir une image claire de la situation actuelle et de la performance respective des communes participantes, un classement des communes a été établi, allant de « exemplaire » à « pas active ». Ce classement se base uniquement sur les réponses apportées par les communes concernant leur politique d'achats, sa mise en pratique ainsi que la communication faite à ce sujet. Le tableau ci-joint explique ce classement et sert aussi de légende pour la carte de la Belgique reprise ci-dessous (Tableau 1 & Fig. 4). Par soucis de transparence, vous trouverez l'explication détaillée du système de notation en annexe.

Plusieurs communes sont déjà bien avancées dans leur démarche de politique d'achats durables pour les produits en bois et en papier (7%). Cependant, le plus haut niveau du classement n'a pas encore été atteint car il existe encore de la place pour l'amélioration, surtout au niveau de la mise en pratique et du suivi cohérent et durable des projets. On remarque, de manière encourageante, que plusieurs communes ont l'intention de renforcer leur politique/pratique d'achats durables dans le futur. Parmi celles-ci, beaucoup ont déjà commencé à y travailler (un arbre, 36%) et d'autres semblent être en bonne voie (deux arbres, 18%).

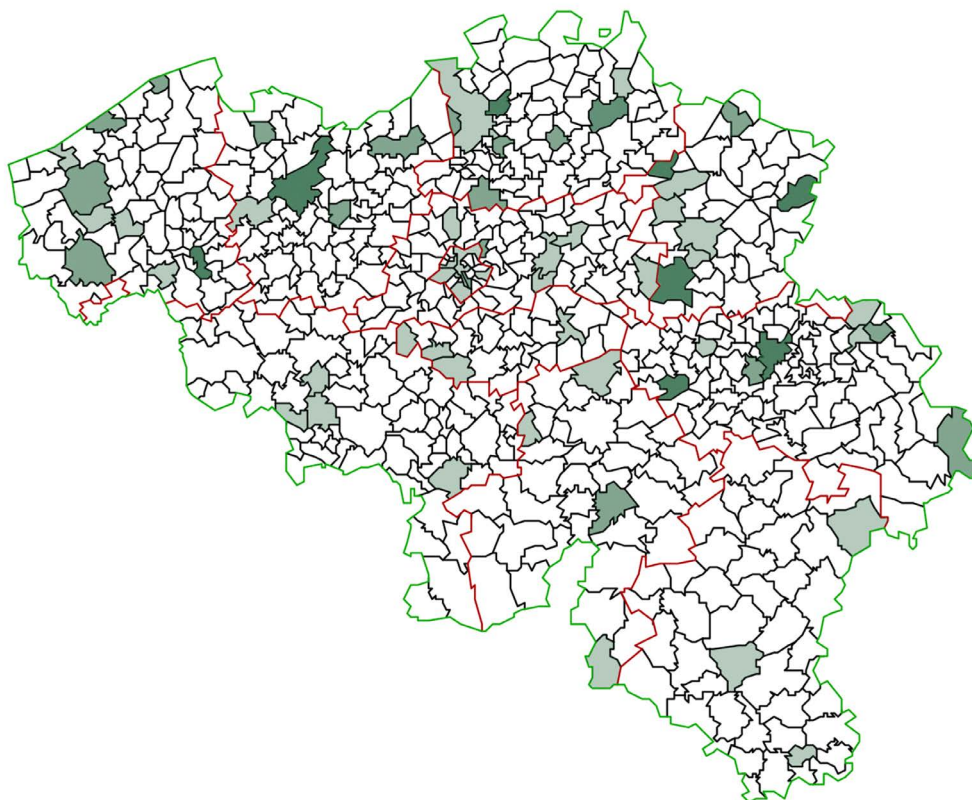







Table 1: Les différents niveaux de performance

	Exemplaire	Cette commune est exemplaire car elle dispose d'une politique d'achats durables pour chaque produit. La mise en pratique de cette politique est vérifiée et monitorée régulièrement. La commune utilise ses canaux de communication pour sensibiliser les citoyens.
	Confirmée	Cette commune appartient à la partie supérieure du classement car elle montre un engagement clair en matière d'utilisation de produits en bois et en papier durables, qui est aussi fortement traduit par des actes en pratique, p. ex. à travers le contrôle des factures, la communication, etc.
	En Bonne Voie	Cette commune a fait un certain progrès vers un approvisionnement en bois et papier durables et montre quelques réalisations dans la pratique. Il reste encore cependant plusieurs points à améliorer auxquels elle peut s'atteler.
	Débutante	Cette commune a fait un premier pas en matière de politique d'achats durables pour les produits en bois et en papier.
	Pas participé/pas active	Cette commune n'a pas participé à l'enquête OU n'est pas encore active dans la mise en place d'une politique d'achats durables pour les produits en bois et en papier.

4. Conclusions

Globalement, parmi les communes qui ont participé à l'enquête, on remarque une certaine sensibilité pour la problématique mondiale liée à la déforestation et à la dégradation des forêts, ainsi qu'un intérêt pour la gestion durable de forêts. Des initiatives durables pour atténuer ce problème ont déjà été mises en place dans certaines communes avec, notamment, une attention particulière portée à leur politique d'achats. L'enquête démontre cependant que seulement une fraction (7%) des communes participantes sont déjà activement engagées dans cette démarche. A côté d'un échantillon de communes montrant un intérêt croissant (54%), il existe encore pas mal de communes inactives (39%). De plus, le contraste entre les intentions et leurs mises en pratique est encore trop grand.

En comparaison avec les enquêtes menées auparavant, il semble que l'intérêt et l'engagement portés par les villes et communes à cette thématique ait diminué. Cette affirmation découle directement du plus faible taux de participation observé par rapport aux enquêtes précédentes.

Pourtant, à l'heure où les enjeux mondiaux liés aux forêts (p.ex. déforestation, dégradation, changement climatique, etc.) se retrouvent plus hauts dans les priorités des politiques internationales (cfr. 'Objectifs du Développement Durable', i.e. ODD 12 sur la 'consommation et production durable', ODD 13 sur le 'climat', et ODD 15 'vie terrestre') et où les consommateurs se soucient de plus en plus de l'environnement¹ dans leurs choix de consommation, les autorités locales peuvent jouer un rôle crucial. En donnant l'exemple au citoyen et en les sensibilisant, elles peuvent donner l'impulsion nécessaire au changement et contribuer à augmenter la part de produits durables sur le marché belge.

De manière encourageante, il semble que plusieurs communes soient conscientes du rôle clé qu'elles peuvent avoir. Cela ne se limite évidemment pas à leur politique d'achats durables. Cela reprend aussi leur action de communication et de sensibilisation auprès des citoyens et – pour ceux qui sont propriétaires d'un domaine forestier – l'application d'un plan de gestion durable de leurs forêts. L'apport d'un soutien et de lignes directrices plus claires de la part des gouvernements de niveaux supérieurs, pour guider les administrations communales dans cette démarche, est un plus. En effet, plusieurs autorités locales nous ont affirmé ne pas posséder les connaissances et/ ou capacités nécessaires à la mise en place d'une politique d'achats durables et à sa traduction en actes de manière efficace.

1 <https://www.lne.be/onderzoek-milieuverantwoorde-consumptie-2017>

Piscine à Bornem © Paulussen hardhouthandel



5. Recommandations

Différentes pistes d'amélioration existent pour les différents acteurs. Les autorités locales peuvent représenter un réel moteur dans la transition vers un marché durable des produits en bois et en papier en Belgique. Pour atteindre cet objectif, nous avons développé quelques recommandations destinées aux communes et aux niveaux de pouvoir supérieurs.

- AU NIVEAU LOCAL -

- Implémenter une politique d'achats durables pour les produits en bois et papier visant à utiliser au maximum des produits issus de forêts gérées durablement et/ou du recyclage et à repenser sa consommation.
- Communiquer ouvertement à propos de cette politique à l'interne, pour faciliter sa bonne mise en pratique, et à l'externe pour donner l'exemple.
- Traduire cette politique en des pratiques cohérentes et correctes, avec l'obligation d'obtenir les preuves nécessaires garantissant l'utilisation de produits certifiés (fournisseurs certifiés et vérification des documents de livraison).
- Mettre en place un système de suivi (monitoring) pour évaluer dans quelle mesure la politique d'achats est, effectivement, mise en pratique et corriger la pratique si nécessaire.
- Sensibiliser les concitoyens à la nécessité de gérer les forêts mondiales de manière plus durable.
- Certifier ses forêts.

- AU NIVEAU SUPÉRIEUR -

- Implémenter une politique et une pratique d'achats durables pour les produits en bois et papier visant à utiliser au maximum des produits issus de forêts gérées durablement et/ou du recyclage et repenser sa consommation.
- Communiquer ouvertement à propos de cette politique à l'interne et à l'externe afin de communiquer les « bonnes pratiques ».
- Sensibiliser les citoyens à la nécessité de gérer les forêts mondiales de manière plus durable.
- Encadrement et soutien des communes : les gouvernements des niveaux supérieurs peuvent jouer un rôle de facilitation et de soutien auprès des autorités locales. Voici quelques exemples

o Centrales d'achats centralisées auprès desquelles les autorités locales peuvent commander divers produits en bois et en papier durables ;

o Support et encadrement visant à renforcer la capacité et connaissance des autorités locales et/ou actions de sensibilisation destinées aux communes/villes.

o Possibilités de soutien financier (cfr. Accord de coopération du Gouvernement Flamand)



6. Annexe

6.1. Système de notation

Les différentes parties du questionnaire ont été divisées en différentes sections.
Seules les sections B, C et E sont reprises dans l'analyse des scores des communes :

1. Section A = Contact
2. Section B = Duurzaam aankoopbeleid
3. Section C = Duurzaam aankoopbeleid in de praktijk
4. Section D = Boscertificering
5. Section E = Communication

Les résultats des différentes sections ont été pondérés afin d'équilibrer leur importance (section A sur 10 points, section B sur 15 et section E sur 5).

Questions	Réponses	Points	TOTAL
Section A			
1.A. Présence d'une politique d'achats durables pour les différents produits (Catégorie A – B – C – D – E)* ?	Oui/ Non/je ne sais pas	1/0/0	5
1.B. Politique d'achats durables accessible au public ?	Oui/ Non	1/0	1
1.C. Quelles garanties de durabilité ?	FSC et/ou PEFC & matériel recyclé/ FSC et/ou PEFC OU matériel recyclé OU autre/ rien	1/0,5/0	1
1.D. Présence d'une politique d'achats durables exigeant le contrôle du fournisseur pour les catégories de produits ?	Oui/ Non/ je ne sais pas	1/0/0	5
SCORE Section A			12 >10
Section B			
2.A. Utilisation en pratique des produits de différentes catégories.	Jamais/<50%/>50%/90% - 100%/ je ne sais pas	0/0,3/0,7/1/0	5
2.B. Utilisation en pratique des produits de différentes catégories et vérification du fournisseur	Jamais/<50%/>50%/90% - 100%/ je ne sais pas	0/0,3/0,7/1/0	5
2.C. Utilisation en pratique des produits de différentes catégories et vérification du de la facture	Jamais/<50%/>50%/90% - 100%/ je ne sais pas	0/0,3/0,7/1/0	5
SCORE Section B			15 >15
Section C			
3.A Votre administration communique-t-elle d'une manière ou d'une autre à propos de la gestion durable des forêts en général ?	Oui/ Non	1	1
3.B. Votre administration communique-t-elle à propos de sa propre politique et de ses pratiques d'achats durables pour le bois et/ou le papier?	Oui/ Non	1	1
SCORE Section C			2 >5
SCORE TOTAL			30>100



- www.fsc.be -
- www.jecheduFSC.be -



FSC Belgique - Interleuvenlaan 62 boîte 28 - 3001 Heverlee (Louvain) - 016/394718 - info@fsc.be

Ce rapport est le résultat d'une enquête qui a été menée entre juin et septembre 2018 auprès de toutes les villes et communes belges. FSC Belgique a analysé et traité ces résultats au mieux de ses capacités. Cependant, il est possible que des erreurs subsistent. Si vous en détectez lors de votre lecture, n'hésitez pas à nous le signaler, nous effectuerons les changements nécessaires. Les communes belges, aussi bien celles qui ont participé à l'enquête que les autres, peuvent toujours nous contacter pour toutes questions ou feedbacks à propos de ce rapport et/ou si elles souhaitent plus d'informations relatives au soutien proposé aux communes à propos de leur politique d'achats durables et tout sujet connexe.

Auteur: Pauline Dessard pour FSC Belgique - septembre 2018